



N°001 Spécial - Août 2023

*Please consider the environment before printing*

# IRAD **news**

LE MENSUEL ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS BILINGUE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Web site: [www.irad.cm](http://www.irad.cm)

E.mail: [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)

Directeur de Publication : Dr. Noé WOIN

## STATUT SPÉCIAL



Les chercheurs  
de l'IRAD disent **MERCI**  
au Président Paul BIYA

**Publisher /**

**Directeur de publication**  
Dr. Noé WOIN

**Deputy publisher / Directeur  
adjoint de publication**  
Dr. Francis NGOMÈ

**Editorial Committee /  
Comité éditorial**

M. Martin Nicaise TADONI  
M. Sévérin BIKOBO BIKOBO  
Dr. Eugène EHABE EJOLLE  
Dr. Christopher SUH  
Dr. Hortense  
MAFOUASSON APALA  
Dr. ETCHU Kingsley AGBOR  
Dr. Aimé Didier BEGOUDE  
BOYEGUENO

**Managing editor /**

**Directeur de la rédaction**  
Pierre AMOUGOU

**Editorial staff / Rédaction**

M. Félix DORÉ  
M. Anne Diane MUAHA  
Mme Marie Laure ETONG  
Mme Françoise MBONO ONANA  
M. Patrick Stéphane TAO  
Mme FONYE Anita  
KIDZERU Epse NYADZEKA  
Antoine Bertrand ELOUMOU

**Journal secretary /**

**Secrétaire à la rédaction**  
M. Damien KIDAH

**Collaboration / Collaboration**

M. Rodrigue NGALAMO  
Mme S. NGOUCHEME  
AYUK AGBOR  
Mme ADAMA FARIDA

**Edition and desktop publishing  
/ Édition et mise en page PAO**

© Communication,  
Documentation and  
Archives Unit of IRAD



# Les chercheurs de l'IRAD disent merci au président Paul BIYA



**Juniors, seniors et même retraités, les chercheurs de l'Institut que dirige Dr. Noé WOIN jubilent et, sans fioritures, apprécient à sa juste valeur le décret salubre du 08 août 2023.**

## La Rédaction

Après une longue attente, les chercheurs camerounais jouissent d'un Statut spécial depuis le 08 août 2023, suite au décret n°2023/337 du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA. Le document de 57 articles assorti d'une annexe définit distinctement les conditions de recrutements, d'avancements, de positions d'activité, de rémunération, de récompenses et de l'éméritat, ainsi que le régime disciplinaire et l'échelonnement indiciaire du grade d'Attaché à celui de Directeur de Recherche en passant par les grades de Chargé et Maître de Recherche. D'entrée de jeu, l'article 2 présente le chercheur comme «une personne physique travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de méthodes ou de systèmes nouveaux sur la base d'une programmation scientifique, concourant à la résolution des problèmes et au développement de l'humanité». Tout en précisant que le personnel chercheur assure essentiellement les missions que sont : «la recherche à titre principal et permanent ; la valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche ; et la promotion scientifique, l'appui à l'inn-



vation et au développement». Pour accorder davantage les honneurs au personnel chercheur, l'article 38 dispose qu'«il est institué une dignité de Chercheur Émérite», décernée par décret du président de la République.

Par dérogation aux dispositions du Statut général de la Fonction publique de l'État et du régime des pensions civiles, en son article 50, le décret énonce la limite d'âge d'admission à la retraite des chercheurs à 65 ans pour les Directeurs et Maîtres de Recherche et 60 ans pour les Chargés de Recherche.

Afin que nul n'en ignore, l'article 6 al.2 précise bien que dorénavant l'intégration dans le Corps des Chercheurs (dont les grades sont Chargé, Maître et Directeur de Recherche) est précédée d'une phase probatoire constituée du "poste d'Attaché de Recherche", d'une durée de deux (02) ans, renouvelables deux (2) fois (art. 16 al. 2). Au terme de cette phase probatoire, l'Attaché non promu au grade de Chargé de Recherche est reversé comme contractuel d'administration au sein du Ministère en charge de la tutelle technique de son institut (art. 16 al.2)

Après avoir parcouru et pris connaissance de leur Statut spécial, en attendant le texte particulier qui fixe les montants des primes, indemnités et avantages à eux alloués, les chercheurs de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) que dirige Dr Noé WOIN, de la Direction Générale à Yaoundé et aux 88 Structures opérationnelles disséminées à travers le triangle national, remercient, à l'unanimité, le chef de l'État pour cette marque de sollicitude et de reconnaissance à l'égard du chercheur.

Il est à relever qu'au lendemain de la publication du précieux texte, le DG est intervenu aux journaux radiodiffusés (13h, 15h et 17h) de la CRTV pour exprimer son entière satisfaction et surtout remercier le Chef de l'État et Mme le MINRESI. Jamais la grande famille de la Recherche de l'Institut bras séculier de l'État du Cameroun en matière de développement agricole n'a été aussi émerveillée et extériorisée son attachement indéfectible au Président de la République.

Lisez plutôt les réactions de ces virtuoses de la science agronomique.



**Dr. Noé WOIN**

Directeur de Recherche/DG

**«Ce décret augure la consolidation et l'opérationnalisation des fruits de la Recherche pour le développement durable du Cameroun»**

« C'est pour moi l'occasion de remercier le Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA pour ce décret salvateur. En effet, ce décret vient lever un grand pan des frustrations des chercheurs qui les poussaient à démissionner pour rejoindre d'autres organismes, voire d'autres pays étrangers présentant des conditions alléchantes. Avec le nouveau décret du Chef de l'État, les chercheurs retrouvent la motivation souhaitée. C'est un grand espoir qui irradie le milieu de la Recherche depuis le 08 août 2023, que ce décret a été rendu public. C'est une véritable bouffée d'oxygène pour ces acteurs de développement qui ont, pendant des décennies pris leur mal en patience. C'est le lieu pour moi de saluer ici la foi et la maturité des chercheurs qui n'ont jamais opté pour des mouvements d'humeurs à caractère violent.

Ce texte qui définit les conditions de recrutement, d'avancement, de position d'activité, de rémuné-

ration, de récompenses et de l'éméritat, ainsi que le régime disciplinaire et l'échelonnement indiciaire du chercheur fait miroiter des lendemains plus confortables à toute la corporation en général et aux jeunes qui font leurs premiers pas dans ce corps de métier en particulier.

L'âge de départ à la retraite pour les chercheurs de rang magistral (Maîtres et Directeurs de Recherche) fixé dorénavant à 65 ans à l'article 50 augure la maturation de la Recherche et l'opérationnalisation des résultats pour un développement durable du Cameroun.

La communauté scientifique de l'Institut de recherche Agricole pour le Développement (IRAD), à travers ma modeste personne, adresse ses vifs et sincères remerciements au Président Paul BIYA, qui sait toujours apporter la solution idoine aux problèmes auxquels ses compatriotes en général et les chercheurs en particulier font face. Et lui promet toute son expertise pour conduire le Cameroun vers l'émergence à l'horizon 2035»



## Dr. Eugene EHABE

Chief Research Officer/DPP

**“The research career is rendered more attractive with a clearer definition of the different research grades”**

// This decree laying down special rules and regulations governing research personnel is a welcome solution to the rather uncomfortable and obsolete texts that governed the research corps in Cameroon. It will certainly provide a psychological booster to researchers as it clearly defines the attributes and exercise of research and innovation in Came-

ron. Honestly, the research career is rendered more attractive with a clearer definition of the different research grades (Research Officer, Senior Research Officer and Chief Research Officer), the recognition of researchers' capacities in the training of graduate and postgraduate students, the new provisions for positions of independent or associate researchers as well as awards and honorary distinctions like the Emeritus Researcher.

To a large extent, especially with the extension of retirement ages of Senior and Chief Research Of-

ficers and the recognition of their capacities to supervise and participate at defence juries of their research students. I trust the separate instruments defining the conditions for research bonuses and other advantages will fully attend to any unaddressed concerns.

Your Excellency, the researcher personnel are sincerely grateful for this mark of trust and wish to assure you they will amplify their commitment to work and aptly contribute, in their respective domains, to the structural transformation and eventual emergence of Cameroon's economy.”



## Dr. CASPA Rosalie GUSUA

Senior Research Officer/SFF/DG

**“Several provisions of the new status add more impetus to our work”**

// The Head of State's decree on the status of the research personnel in Cameroon is a welcome relief. I will dare say that it's been long overdue. When I was recruited as a researcher about twenty years ago, the cry for a change in the status of researchers was on already. So, the struggle has been

long and taken several forms. Many refined researchers went on retirement at the peak of their careers, just when they were ripe to offer the best of their know-how to the state and enhance development in different areas. However, today we are happy that a new status has seen the light of day with better working conditions for the research personnel.

I see a more promising future for a career in research. Several provisions of the new status add

more impetus to our work. I wish to thank the President of the Republic for recognizing the need and signing the new status for the research personnel.”

I will like to encourage fellow researchers to make the most of the new policy framework and redouble their efforts for cutting-edge results through innovative knowledge and technologies development that will boost economic growth of the state and add more value to the research corp.”



## Dr. Alban NGATCHOU

Maître de Recherche/CEA2-CLAC, Pdt SYNAC

**«Le chercheur a aujourd'hui un cadre juridique lui permettant de libérer tout son potentiel d'innovation»**

« Nous sommes très reconnaissants de ce grand geste du Président de la République aux revendications des Chercheurs. En tant que président du Syndicat national des chercheurs (SYNAC) du

MINRESI, je transmets ici la gratitude de ces derniers au Président de la République, Son Excellence Paul Biya. Pour ceux qui doutaient ; le Chef de l'État est un homme légaliste. Chaque fois que les revendications sont fondées, il a toujours tendu une oreille attentive.

Je pense que la recherche comme l'innovation est une activité compétitive. À ce titre, elle ne saurait se faire dans la débrouillardise. Le chercheur a aujourd'hui à travers ce nouveau

décret un environnement juridique qui peut lui permettre de libérer tout son potentiel d'innovation. Cependant, il faut maintenant muter son poste de travail en poste de recherche innovation à travers le financement de la recherche. Je pense que nous avançons vers la normalisation des activités de recherche. Nous avons longtemps attendu ce cadre juridique. Nous attendons un signal sur l'octroi des primes trimestrielles de modernisation de la recherche.»



## Dr. Sali BOUROU

Maître de Recherche/Chef CRA Maroua

**«Ça fait 43 ans que les chercheurs attendaient ce statut qui vient stimuler le corps de la Recherche»**

« Le 8 août dernier, le chef de l'État a pris un acte important à l'endroit des chercheurs de la communauté scientifique du Cameroun en signant le Statut spécial de ce corps. En effet, ce décret est un acte majeur qui vient stimuler tout l'ensemble du corps de la

Recherche. À travers cet acte, il faut voir non seulement le quotidien et le revenu social des chercheurs mais aussi la croissance économique boostée et le développement du pays tout entier. Il faut savoir que le travail du chercheur n'est pas un travail simplement de recherche au niveau fondamental, mais c'est un accompagnement de l'ensemble du développement du pays.

En tant que chercheur senior, je n'ai pas une carrière à construire. Avec le grade de Maître de Recherche, je n'attends qu'à passer

à celui de Directeur de Recherche, pour savourer tout ce qui est bien dans ce Statut spécial.

Pour terminer, nous tenons sincèrement à remercier le chef de l'État et Madame le Ministre pour cette marque d'attention et pour cette reconnaissance à l'endroit de la communauté scientifique. Ça fait 43 ans que les chercheurs attendaient ce statut. Aux jeunes collègues, je leur demande de se mettre au travail pour se construire une bonne carrière.»



### Dr. Jean KUATE

Maître de recherche/Retraité

#### «De très belles perspectives se dessinent pour les jeunes chercheurs»

« C'est avec une grande satisfaction que j'ai accueilli ce Statut spécial enfin signé par le Chef de l'État. Ne dit-on pas que "mieux vaut tard que jamais ?". C'est une excellente nouvelle pour la grande famille de la Recherche Scientifique qui a attendu de nombreuses années ! Ainsi, de très belles perspectives se dessinent pour les jeunes qui entrent

dans le métier de chercheur et qui se mettent résolument au travail. L'âge de départ à la retraite est relevé à 65 ans pour les chercheurs de rang magistral. C'est une très bonne chose. Les points d'indices pour la rémunération ont aussi été revus à la hausse, ce qui va significativement améliorer les salaires.

À Monsieur le Président de la République, j'adresse mes vifs remerciements pour cette sollicitude à l'égard des chercheurs ! Ce qui me

paraît bien encore touchant, c'est que le Chef de l'État ait pu signer ce Statut dans un contexte économique particulièrement difficile. Cela souligne l'intérêt qu'il a à l'égard de notre cause. On a l'habitude de dire que "qui dit merci en demande encore". "L'habillement des chercheurs" qui comprend le cadre de travail et le personnel d'appui constitue un autre point d'attention qui permettra de booster le travail.»



### Dr. Régine AROGA

Chargée de Recherche/Retraîtée

#### «L'heure est au travail pour les chercheurs en activité»

« Il est bien vrai que le Statut spécial du personnel chercheur au Cameroun a été attendu pendant de longues années. Mais pour moi, la volonté de Dieu a fini par s'accomplir en

son temps. Ma carrière officielle dans la recherche est finie depuis que je suis retraitée. Cependant, je fais actuellement des activités personnelles dans le domaine de l'agro-alimentaire. En plus, je partage mon expérience avec des jeunes intéressés par ce secteur d'activité captivant et noble. Au

Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, je dis un grand merci et que Dieu Tout-Puissant lui donne encore plus de sagesse et clairvoyance dans l'exercice de ses hautes fonctions républicaines. Aux chercheurs en activité, je dis : l'heure est au travail.»



### Dr. Blandine Flora HAKOUEU NZAKOU

Maître de Recherche/Chef SP-Bangangté

#### «Mes attentes sont comblées par ce Statut spécial du personnel chercheur»

« C'est un soulagement, ce Statut spécial du personnel chercheur permet non seulement d'adresser de nom-

breuses attentes de la recherche scientifique, mais également fixe le cap et donne les outils nécessaires aux chercheurs afin de mieux servir le pays. Ce qui permet au chercheur de mieux envisager le lendemain et ainsi contribuer davantage aux missions qui lui sont assignées.

Je dois reconnaître ici que mes attentes sont entièrement comblées par ce Statut spécial du personnel chercheur. C'est tout aussi l'occasion pour moi d'exprimer ma sincère gratitude et reconnaissance à l'endroit du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA.»



### Dr. LEKE Walter NKEABENG

Senior Research Officer/CRA Ekona

**“It gives me more time to translate my research finding from the laboratory into practical solutions”**

It is a big dream come true after spending 21 years in research. I would say it was long overdue. My only regret is that many talented and very experienced researchers who fought for this left without seeing it materialized and went

on retirement at a very young age with so much experience. With some 14 years at my credit before retirement from research, I would say the future is bright as it gives me more time to be able to groom and pass on the knowledge and experience, I have acquired through the years to the younger generation. It also gives me more time to translate my research finding from the laboratory into practical solutions that will boost agricultural production and producti-

vity. This would have been cut short if the status wasn't signed. Though long overdue, I would like to thank the head of state in a very special way for this consideration. Like Oliver Twist, if the state can make available to researchers funding to enable them conduct cutting edge research and translate same to practical applications, then Cameroon can truly emerge, for no developed country has ever done so without putting research in a priority place.”



### Dr. Arlette ZAIYA ZAZOU

Chargée de Recherche/CRA Maroua

**«Un avenir radieux et de nouvelles perspectives s'ouvrent aux chercheurs»**

C'est un énorme soulagement pour nous, car ce décret met en avant l'importance du travail du chercheur. Mieux, il honore la mission de chercheur qui, autre-

fois, était sous-valorisée. Il revient ainsi à nous, chercheurs, de profiter de cette opportunité et faire davantage preuve de curiosité et d'innovation pour faire briller ce corps de métier. Un avenir radieux et de nouvelles perspectives s'ouvrent, notamment pour l'âge de départ à la retraite qui est de 65 ans. Ce qui laisse davantage place à des idées et réalisations plus durables. Aujourd'hui, il est possible d'envisager sa carrière avec la mise en place de projets et colla-

borations pouvant s'étendre sur des décennies, et pour des réalisations concrètes. Nous pouvons ainsi élaborer et mener des expériences à très long terme. Nous adressons nos sincères remerciements au Chef de l'État pour avoir pris ces mesures importantes en faveur du chercheur camerounais. Nous souhaitons, cependant, que les modalités d'application des dispositions de ce décret soient effectives dans des délais proches et raisonnables.»



## Pélagie DJENATOU Épse AZO'O ELA

Chargée de Recherche/CRA Maroua

**«Je salue ces nombreux changements qui viennent booster l'activité des chercheurs»**

« Le décret du Chef de l'État m'inspire un sentiment de soulagement, de joie et d'espoir. Soulagement pour l'heureux aboutisse-

ment tant attendu de ce statut, joie pour la haute attention du Président de la République aux attentes des chercheurs et l'espoir envisagé d'une future carrière de chercheur fructueuse et aboutie.

Je pense que ce départ sur de nouvelles bases offrira aux chercheurs une carrière aisée et brillante. Il conviendrait donc de convier plus de dévouement et de motivation dans la quête permanente des résultats probants et de l'innovation.

Le Statut spécial des chercheurs

prend en compte de nouvelles conditions de recrutement, l'harmonisation des âges de départ à la retraite avec les enseignants du supérieur, la valorisation du grade à travers de nouveaux critères d'évaluation, l'instauration des distinctions honorifiques, la rémunération sur la base individuelle, l'intégration dans le corps des Chercheurs, etc. Je salue ces nombreux changements qui viennent booster l'activité des chercheurs. Je remercie le Chef de l'État pour l'attention portée à nos préoccupations.»



## Dr. Germanus SOH BAH

Research Officer/CRA Ekona

**"I shall work harder with my research team to attain the highest grade possible"**

// The presidential decree laying down special rules and regulations governing research personnel is well received and timely. The research corps is now well defined, salaries revalorized and retire-

ment age increased to 65 years for those who will ascend to the grade of Senior Researcher and above. For category based researchers recruited in 2002 the legal bases for them to be integrated into the researcher's corps now exists.

I shall work harder with my research team to attain the highest grade possible. I am no longer category based researcher. But, I expected the new rules and regulations of research personnel, under the transitional provision

an article to clarify how our professional carrier as category base researcher will be reconstituted. In the same way done for indexed-based researchers in article 54. Since article 52 is omitted in the new regulations, I am hopeful that this will be sorted out in the shortest time possible. Thank you Mr President of the Republic. Please authorized MINFOPRA to reconstitution of the professional carrier of category based researcher as from the date of assumption of duty."



“ I am very grateful to H. E President Paul Biya for this timely move of his; the release of the special status of research personnel, that has brought smiles upon the faces and hope to every true researcher in Cameroon. This special

**Dr. Geneva NKONGHO OJONG Épse ATKIN EGBE**

Research Officer/Chief SRA Batoke Limbe

**“I can now laugh and feel proud being a researcher in Cameroon”**

status comes at a time when many researchers are lobbying for transfers to the Ministry of Higher Education as Lecturers. Although researchers are well regarded in most countries worldwide, as research results constitute the bedrock of the development of the economy, Cameroonian researchers on the other hand had been all along less motivated.

As a young girl, I had earnest desire for research that began burning in my heart from the time I started my M.sc degree

thesis research. Today, the research corps has been granted the special status by the Head of State, which highlights several advantages to the research personnel. I can now laugh and feel proud being a researcher in Cameroon.

However, the status also comes as an awakening notice to the lazy and unfocused researchers in Cameroon. Meanwhile, to the hardworking researcher, it is a boost for quality research. Your Excellency, I am particularly grateful.”



“ Ce nouveau Statut rassure le Chercheur dans son activité tant au présent qu’au futur. Nous estimons qu’avec ce geste du Chef de l’État, le Chercheur est

**Dr. François MANGA ESSOUMA**

Chargé de Recherche/Superviseur SRA Nkoemvone

**«Dorénavant, nous pensons moins à partir vers les ONG ou à l'étranger»**

reconnu et valorisé par le gouvernement, et osons espérer que les moyens d’accompagnement vont suivre et y seront plus conséquents que dans le passé. Dorénavant, nous pensons moins à partir vers les ONG ou à l’étranger. Nous sommes plus que motivés à servir notre pays et notre structure d’attache. Car, les problèmes cruciaux dont l’âge de départ à la retraite, la titularisation des chercheurs «catégoriels» de même que la valorisation salariale ont été ré-

glés. Changer de grade aujourd’hui a un vrai sens et impact dans notre cadre de vie professionnelle et sociale.

Merci infiniment d’avoir tendu une oreille paternelle aux cris des chercheurs. Néanmoins, il faudrait accompagner ces actions avec une augmentation du budget lié à la recherche et l’octroi de la prime de modernisation de la recherche pour permettre au chercheur de véritablement avoir l’arsenal de travail.»



## NEBA AKONGNWI

Junior Research Officer/CRA Ekona

**“I believe that this new status, will help improve on the quality of research in Cameroon”**

// Judging from the reactions of other researchers towards the announcement of the decree signed by the

President of the Republic, H.E. President Paul Biya, instituting a Special Status for Research Personnel in Cameroon, it is clear that the research community accepts the new decree with optimism. Research is changing and I believe that this new status, will help improve on the quality of research in Cameroon. With the full implementation of this new status, it will be a big gain for research and researchers in Came-

roon.

I pray that as the President has granted this new status, it should be a motivation for all researchers to put hands together and make research even better. I also solicit Senior Researchers to help mentor younger researchers like myself to build a better career around research, so as to impact our communities and country positively.”



## Dr. Valentin Yvan Emmanuel MVONDO

Chargé de Recherche/CRA Maroua

**«Le chercheur peut se projeter, car son profil de carrière est plus lisible»**

« Ce décret est “salvateur” dans la mesure où les chercheurs évoluaient en marge de la législation en vigueur à cause de l’obsolescence du statut (datant de 1980) qui encadrait la carrière du Chercheur au Cameroun. Il met en

évidence l’importance que le Chef de l’État accorde au chercheur en lui octroyant des conditions favorables à la conduite de ses activités afin de répondre présent au défi de l’émergence du pays.

Il y a quelque temps encore, beaucoup de chercheurs faisaient le choix de quitter la recherche pour l’enseignement supérieur où les conditions étaient beaucoup plus attractives. Avec ce décret, le chercheur sort d’une “certaine précarité” et peut désormais pleinement se consacrer à la Re-

cherche. Il peut également se projeter, car son profil de carrière est plus lisible. Le Cameroun peut désormais bénéficier du savoir-faire des Chercheurs séniors qui, jusqu’à lors, étaient admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment où ils avaient acquis l’expérience et la maturité nécessaires à la conduite des travaux très pointus. Nous disons “merci” au Président de la République pour “cette bouffée d’air frais”. À l’endroit de nos collègues, nous disons : la balle est dans notre camp.»



## Dr. BILLA Samuel FRU

Research officer/CRA Bambui

**“The new status will enable researchers and the government set priorities interms of research work”**

// The Head of State His Excellency president Paul BIYA, concerned about boosting local production and processing of food and cash crops, enhance food security and

improve livelihoods of his compatriots, has decreed a special status to researchers in Cameroon, including the Institute of Agricultural Research for Development (IRAD). This is good news widely welcomed by the great family of research in general and IRAD in particular. The new status will enable researchers and the government, as well as non governmental organizations set priorities interms of research work. Yes, because the

situation of some researchers that were marginalised have been met interms of regularisation of payments, research premiums, increase in retirement age, and more research opportunities. No, because it will take alonger time to be able to change grade as there are many indices in a grade and even overlap. Many thanks to the Head of State.”



## Dr. NJOYA MOYOUWOU AMADOU

Chargé de Recherche/CRA Bambui

**«Le Chef de l’État prouve qu’il a toujours prêté une oreille attentive aux préoccupations des chercheurs»**

« Le récent décret du Chef de l’État portant Statut spécial du personnel chercheur donne un souffle nouveau à la recherche, outil majeur de développement de notre pays. À ce titre, je vou-

drais d’abord présenter au Chef de l’État, S.E. Paul BIYA, toute ma profonde gratitude et mes sincères remerciements. Ce nouveau statut permet de sortir le chercheur de l’obscurité, de réduire sa frustration et de le ramener au premier plan. J’entrevois ma carrière de chercheur avec beaucoup de sérénité et d’enthousiasme. En effet, ce nouveau statut permet au chercheur d’être effectivement au centre de la recherche. Le Chef de l’État, en qualité de

grand sage et père de la nation prouve qu’il a toujours prêté une oreille attentive aux préoccupations des chercheurs. Je sais pouvoir toujours compter sur lui quant à l’octroi, à tous les chercheurs. À mes collègues, nous avons davantage la possibilité de mieux exprimer nos compétences et contribuer efficacement à l’essor du pays, à partir des résultats de la recherche qui répondent aux préoccupations des populations.»



### Patrick Boris TAKOM

Attaché de Recherche/ SV-Foumban

**«Ce statut vient revaloriser le chercheur et redorer le blason de la recherche scientifique»**

nir de la recherche au Cameroun. Ce nouveau statut vient revaloriser le chercheur et redorer le blason de la recherche scientifique au Cameroun.

Le nouveau statut offre la possibilité au chercheur d'avoir une carrière très riche et un profil de carrière idéal. Attaché de Recherche de mon rang, une longue carrière s'ouvre ainsi devant moi avec les avantages qui y suivent et j'espère pouvoir évoluer tout sereinement. Mes attentes sont comblées, car

ce nouveau statut prend en compte les réalités actuelles, cadre avec les aspirations des chercheurs et est une source de motivation et d'épanouissement dans l'exercice du métier de chercheur au Cameroun.

La recherche scientifique joue un rôle important dans le développement d'un pays. À travers des innovations, elle permet d'intervenir dans plusieurs domaines de la vie active, en améliorant les conditions de vie des populations.»

« Tous mes remerciements vont à l'endroit du Chef de l'État. Car, le décret récemment signé montre que le Chef de l'État pense aux chercheurs et se soucie du deve-



### Patricia Linda DJIKENGOUE KAMENI

Chargée de Recherche/SV-Foumban

**«Les attentes des chercheurs ont été partiellement comblées»**

ou involontairement, nous n'en savons rien. Ce nouveau statut parle des chercheurs indiciaries et reconnaît les chercheurs catégoriels comme chercheurs indiciaries, avec effet financier rétroactif, bien que la carrière professionnelle de catégoriels et des techniciens n'ait pas été détaillée ni rendue explicite. Après avoir pris connaissance du nouveau statut, la carrière professionnelle des chercheurs sera désormais améliorée avec des indices dans chaque grade. Les attentes des chercheurs ont été

partiellement comblées, car la rétroaction financière n'a pas été prise en compte dans ce nouveau statut pour les chercheurs catégoriels.

Naturellement, nous témoignons toute notre gratitude à l'endroit du Chef de l'État pour avoir pensé aux chercheurs en amendant leur statut qui était déjà vieux de 43 ans. À mes collègues, je leur dirai de continuer le travail sereinement et de garder espoir que nos efforts seront reconnus et récompensés dans les années à venir.»

« Le récent décret du Chef de l'état portant statut spécial des chercheurs au Cameroun nous permet de constater que l'âge de départ à la retraite des chercheurs a été revu à la hausse et que l'article 52 n'y figure pas, volontairement



## Martin DIRI BOUBA

Attaché de Recherche/CRA Wakwa

**«Ce décret donne un sens à la Recherche proprement dite au Cameroun»**

« Ce décret tant attendu vient adoucir les cœurs des chercheurs et donne un sens à la Recherche proprement dite au Cameroun.

Dans ma carrière de chercheur, je sais déjà que pour évoluer il faut créer des axes de recherche de qualité et produire des innovations à vendre sur les marchés national et international. Pour cela, il me faut couronner mon parcours par un doctorat Ph. D, afin de se lancer davantage dans une recherche pour le développement pour accompagner la SND 30. Nos attentes sont comblées. Surtout qu'il est clairement spécifié que les chercheurs peuvent encadrer les étudiants

en Master et en Doctorat dans les Universités nationales sans équivoque. Au Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, nous ne pouvons qu'exprimer nos sincères remerciements. Et à nos collègues chercheurs, nous devons travailler plus pour être ces chercheurs qui créent les idées de recherche, captent des financements et produisent des innovations pour accompagner le Cameroun dans ses projets de développement.»



## Dr. Fanny Rosette DAZECK DOUMBA Épse DJALLO

Chargée de Recherche/CRA Wakwa

**«Le statut spécifie clairement qui est chercheur et quel est le profil de carrière de chacun»**

« Le Chef de l'État a, à travers ce décret, revalorisé la Recherche au Cameroun. Ce décret tant attendu par les chercheurs est une véritable bouffée d'oxygène pour tous. Ainsi, pour évoluer dans sa carrière, le chercheur

doit présenter des travaux scientifiques de qualité. Et pour cela, nous devons davantage nous lancer dans une recherche pour le développement de notre pays, avec des résultats à la portée de tous.

Nos attentes sont comblées. Dans la classe des chercheurs, nous n'aurons plus les chercheurs catégoriels et les chercheurs indiciaires, tous les chercheurs sont désormais indiciaires. Le statut spécifie clairement qui est chercheur et quel est le profil de carrière de cha-

cun. Il a permis de dissocier sur le plan indiciaire les chercheurs avec Thèse et les chercheurs sans Thèse de Doctorat. Il est également clairement spécifié que les chercheurs peuvent encadrer les étudiants en Master et en Doctorat dans les Universités nationales. Au Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, nous lui présentons nos civilités. Et aux collègues, nous devons travailler plus pour l'image de la Recherche au Cameroun avec des résultats scientifiques de qualité applicables.»



## Dr. OUMAR MAHAMAT OUMAR

Chargé de Recherche/Chef SPRA Kousseri

**«Les larmes qui ont mis du temps sur le visage des chercheurs viennent d'être essuyées»**

« C'est un sentiment d'abord de satisfaction pour nous, parce que ce décret vient enlever la frustration. C'est une preuve que le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA est à l'écoute des Ca-

merounais. Après avoir parcouru le décret tant attendu, nous trouvons que les conditions nécessaires sont réunies pour mener une carrière épanouie et bénie des résultats scientifiques de renom. Surtout avec les textes d'application qui viendront le compléter, nous ne pourrions qu'exploser nos talents faces aux défis qui nous attendent.

Nous disons infiniment merci au Président de la République. Que

Dieu lui accorde santé et longévité. Comme qui dit merci en demande davantage, que les textes d'application viennent complètement ledit décret.

Aux chercheurs en activité, les larmes qui ont mis du temps sur leurs visages viennent d'être essuyées. Élevés dans leurs dignités, rien ne peut gêner à présent votre visibilité pour accompagner le Chef de l'État pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.»



## Gertrude Christelle DJON BIBOUM

Attachée de Recherche/CRA Mbalmayo

**«M. le Président sachez que vous pouvez compter sur les chercheurs et la recherche pour l'atteinte de l'Émergence»**

« Tout d'abord je souhaite faire part de mes sincères remerciements à Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, pour son

soutien sans faille au personnel chercheur matérialisé, une nouvelle fois, par la signature du décret numéro 2023/337 du 8 août 2023 portant statut spécial du personnel chercheur.

Comme jeunes chercheuses, mes collègues et moi-même entretenons sereinement une carrière sur une durée optimale et désormais équivalente à celle des autres corps d'élite de la République. Nos attentes sont comblées, car ce Statut particulier nous rend notre honneur et

notre dignité, et nous engage à continuer à toujours faire preuve d'abnégation au travail au profit de la République.

Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, vous êtes un grand Homme d'État qui a toujours eu une oreille attentive aux doléances de ses enfants. Sachez que vous pouvez compter sur les chercheurs et la recherche pour l'atteinte des objectifs d'un développement durable et une émergence effective en 2035.»



## Lin Marcellin MESSI AMBASSA

Chargé de Recherche/CRA Mbalmayo

**«Nous promettons de ne ménager aucun effort pour soutenir le Président dans sa lourde tâche...»**

« C'est un grand soulagement pour nous, car ce nouveau statut vient mettre un terme à de nombreuses frustrations subies par les chercheurs. Avec ce nouveau statut, le corps des chercheurs est désormais plus attractif et compétitif, avec la possibilité de

recruter des chercheurs à un âge plus avancé et des conditions de travail améliorées.

Nous sommes désormais plus sereins et optimistes quant à la poursuite de notre carrière au vu du nouvel échelonnement indiciaire au sein des différents grades. Nous pouvons dire que nos attentes sont comblées à plus de 80%.

Il est dorénavant bien mentionné que les chercheurs ayant au moins le grade de Chargé de recherche peuvent encadrer des

étudiants de thèse et master. Néanmoins, nous restons en attente du texte particulier fixant les primes de recherche, de technicité et de modernisation de la recherche. Nous tenons ainsi à remercier le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA pour sa marque de confiance renouvelée à l'endroit du corps des chercheurs ; et nous lui promettons de ne ménager aucun effort pour le soutenir dans sa lourde tâche qui est de faire du Cameroun un pays émergent.»



## MOHAMADOU ADAMOU

Junior Research Officer/CRA Mbalmayo

**“I saw the Head of State's intentions to retribute dignity to researchers”**

“ I think the recent Head of State's decree on the special status accorded to research personnel in Cameroon is a wonderful move and a big salute by the Head of State to researchers. I saw the

Head of State's intentions to retribute dignity to researchers. As a young emerging researcher, I therefore have no doubt that by upholding the Head of State's spirit of Merit I will have a good career in the domain of scientific research.

I can say a big yes that my expectations were met. This is because the blanks that existed in the 1980 decree on researcher's status have been filled. To the President of the Republic of Cameroon, I wish to express my deep and sincere gratitude, my deference and motion of sup-

port to his vision of great realization scheme to transform Cameroon into an emerging nation by the year 2035.

As for my fellow research colleagues, I would like to thank and congratulate all my seniors whom with great sense of responsibility expressed their collective wishes to the Head of State through the MINRESI. By further granting us a special status, it is another opportunity given to us by the Head of State to continue proving to him that he indeed made a good decision.”



## Dr. Salomon NYASSÉ

Directeur de Recherche/Retraité

**«C'est la passion de notre recherche qui nous conduira vers l'émergence prônée par le Chef de l'État»**

« Le récent décret portant Statut spécial du personnel chercheur au Cameroun m'inspire une immense joie personnelle et pour toute la famille de la recherche nationale. Ce qui m'emmène naturellement à remercier le Président Paul BIYA. Même de ma retraite, j'éprouve

un enthousiasme particulier à continuer de travailler dans ce domaine par l'encadrement des jeunes chercheurs, car je n'ai pas encore atteint 65 ans qui est le nouvel âge de départ à la retraite pour un chercheur. Je considère que j'ai pris ma retraite administrative à 55 ans et que scientifiquement je reste actif, car c'est à ce grade qu'on se rend compte que nous avons acquis de nombreuses connaissances que nous devons transmettre aux jeunes afin d'assurer la relève.

Toutefois, nous souhaiterions avoir un Statut général de la recherche (à l'instar de celui du Corps de la Santé) où l'on pourra avoir le Corps des chercheurs et le Corps du personnel d'appui, parce que le chercheur ne travaille pas seul, mais avec des techniciens qui l'accompagnent dans ses travaux de champ et de laboratoire. Ayons la passion de notre recherche, car je suis convaincu que c'est cela qui nous conduira vers notre émergence tant prônée par notre Chef de l'État.»



## Dr. Danielle Christelle TINAK EKOM Épse NDOG BATJECK

Chargée de Recherche/CRA Mbalmayo

**«Je me sens pousser des ailes afin de donner le meilleur de moi»**

« Je remercie le Chef de l'État d'avoir signé ce décret. La recherche est un corps noble, un corps majestueux, un corps d'élite. Par ce geste, le Chef de l'État a honoré le personnel chercheur, il a

remis au personnel chercheur sa dignité. Il met ainsi la recherche d'une part et les chercheurs d'autre part au centre de l'innovation et de la transformation structurelle. Ce décret a été pour moi, un carburant. Je me sens pousser des ailes afin de donner le meilleur de moi. En plus d'être un chercheur qui cherche et qui trouve, je serais aussi un chercheur qui innove et valorise ses résultats par la mise à disposition des pa-

quets technologiques à fort impact sur la population. Ma carrière a l'énergie positive qu'il faut pour arriver au sommet de la pyramide. Maintenant que le train est en marche, cela augure un avenir prometteur. À mes collègues, le Cameroun tout entier nous regarde. C'est le moment de montrer notre savoir-faire, en faisant de la recherche un outil économique, de souveraineté et d'entrepreneuriat scientifique.»

# Arrêt sur quelques prouesses phares de l'IRAD



Champ semencier de blé en pleine production.



Champ semencier de sorgho amélioré.



Champ semencier de maïs amélioré.



Champ semencier de riz Nerica 3.



Parcelle de haricot grimpant.



Technologie innovante de production des semences de pommes de terre par les BAR.



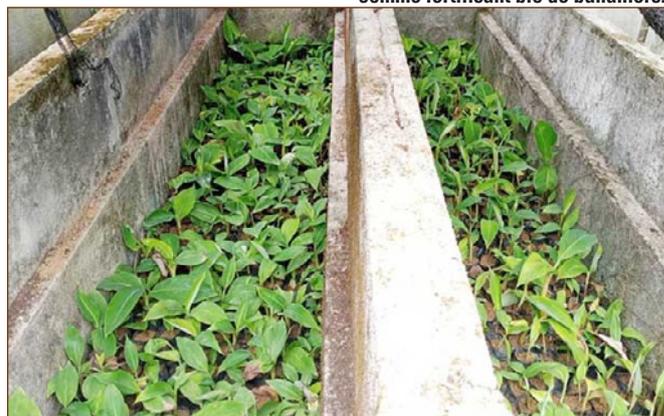
Tubercules de manioc en production.



Usage des raffles de palmiers à huile comme fertilisant bio de bananiers.



Plants, tisane et infusettes d'Artemisia.



Pifs de bananier.

# Arrêt sur quelques prouesses phares de l'IRAD



Verge d'agrumes de Karna Manga



L'anacarde en pleine production



Champ semencier de papayer



Parcelle semencière d'ananas



Champ semencier de café amélioré



Cabosses de cacao amélioré



Pratique de la fécondation artificielle des géniteurs de palmiers à huile.



Variétés de palmiers à huile améliorées .



Saignée du latex.



Parcelle d'expérimentation du Coton biologique.

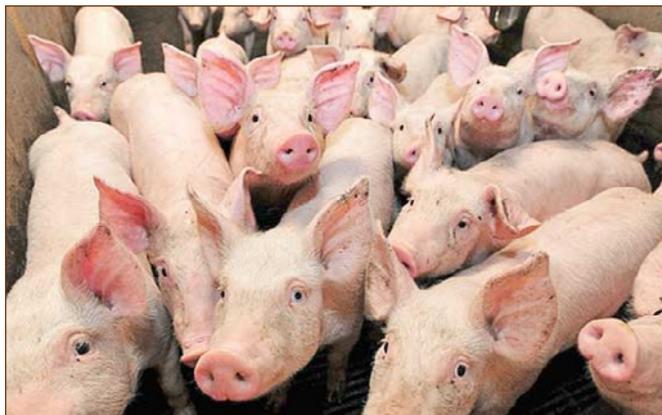


Divers plants fruitiers améliorés.

## Arrêt sur quelques prouesses phares de l'IRAD



Races bovines améliorées.



Races porcines améliorées.



Opération d'un mâle de clarias et extraction des testicules pour collecte de laitance.



Elevage en cage des escargots.



Elevage de lapins.



Conservation des tortues marines.



Elevage de poulets pantalonés.



Plantules de Tabernaemontana iboga (iboga, plante magique).



Produits laitiers et biscuits bio prêts pour la consommation.



Présentation de l'artémisia et du café 100% arabica à une mission du CNRS.